

Arrêté portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune d'AUTRANS MEAUDRE EN VERCORS

LE PREFET DE L'ISERE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

m°38-2021-01-15-002

VU le code électoral, notamment les articles L. 18, L. 19 et R. 7 à R.11 ;

VU l'article 14 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 6 mai 2016 portant nomination de M. Lionel BEFFRE en qualité de Préfet de l'Isère ;

VU l'arrêté préfectoral n°38-2020-08-10-007 du 10 août 2020 portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune d'Autrans Méaudre en Vercors ;

CONSIDÉRANT les propositions du Maire de la commune ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 - L'arrêté susvisé est abrogé

ARTICLE 2 – Une commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales est instituée dans la commune d'Autrans Méaudre en Vercors et est composée comme suit :

Prénom et NOM	Qualité
Martine DE BRUYN	Conseillère municipale titulaire
Séverine DEUFFIC	Conseillère municipale titulaire
Aurore BLANC PAQUE	Conseillère municipale titulaire
Sabine DOUCHET	Conseillère municipale titulaire
Nicole BESNARD	Conseillère municipale titulaire

ARTICLE 3 – La composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

ARTICLE 4 – Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère et le Maire de la commune d'Autrans Méaudre en Vercors sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Isère.

Le Préfet

Philippe Portal
Pour le Préfet, par déléguation
Le Secrétaire Général
Philippe PORTAL